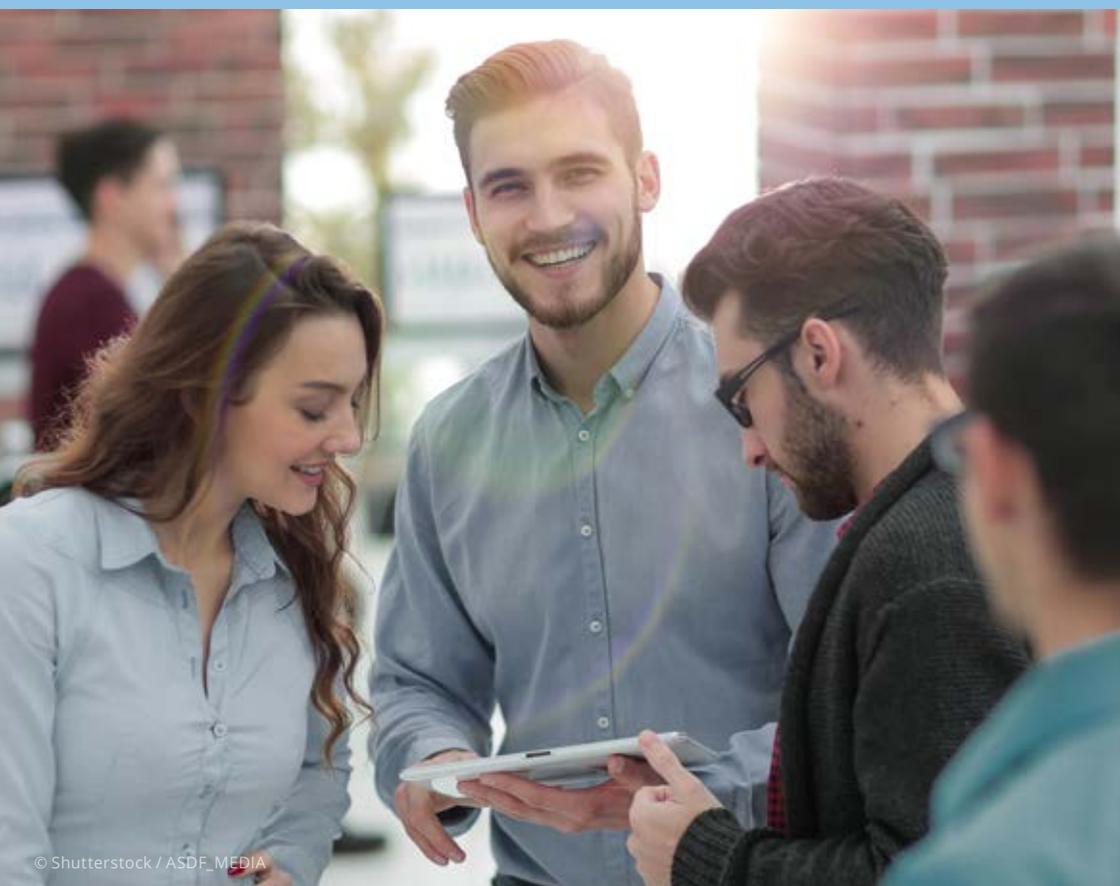




COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

LES STAGES À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE



© Shutterstock / ASDF_MEDIA



En tant que jeune diplômé ou magistrat national, vous avez l'opportunité de suivre un programme de stage à la Cour de justice de l'Union européenne, l'institution judiciaire de l'Union européenne, garante du respect du droit de l'Union pour 450 millions de citoyens.

Ce programme vous donnera l'occasion d'enrichir votre formation, mais aussi de contribuer aux activités de la Cour, dans un contexte stimulant, européen et multilingue. Vous y rencontrerez d'autres jeunes diplômés stagiaires ou magistrats, partageant les valeurs communes de l'Union, fondées sur la démocratie, l'État de droit et le respect des droits fondamentaux.



STAGES POUR JEUNES DIPLÔMÉS

Le stage a pour but la formation du stagiaire aux activités de l'institution et l'accomplissement par le stagiaire de tâches au bénéfice de cette dernière.

Les stages sont offerts en nombre limité, environ 120 par an. Ils peuvent se dérouler soit dans les cabinets des Membres (juges et avocats généraux), pour une durée de 3 à 5 mois, soit dans les services de l'institution, pour une durée de 5 mois.

Le stagiaire est soumis à une obligation de discrétion, durant et après son stage, sur tous les faits et documents internes à l'institution dont il a pris connaissance. À ce titre, il ne peut rien publier ou faire publier qui ait un rapport avec son stage sans en avoir informé au préalable le Membre ou le chef de service d'affectation. Avant le début de son stage, le stagiaire souscrit l'engagement solennel de respecter cette obligation.



© Shutterstock / Jacob Lund

Stages dans les cabinets des Membres (juges et avocats généraux)

Les stages en cabinet s'adressent en particulier aux jeunes diplômés en droit disposant notamment d'une formation en droit de l'Union. Dans le cadre de ses fonctions, le stagiaire sera appelé à participer à l'activité du cabinet en effectuant des tâches diverses en relation avec les affaires qui sont suivies par le Membre au cabinet duquel il est affecté et qui ne sont pas encore au stade du délibéré.

Stages dans les services

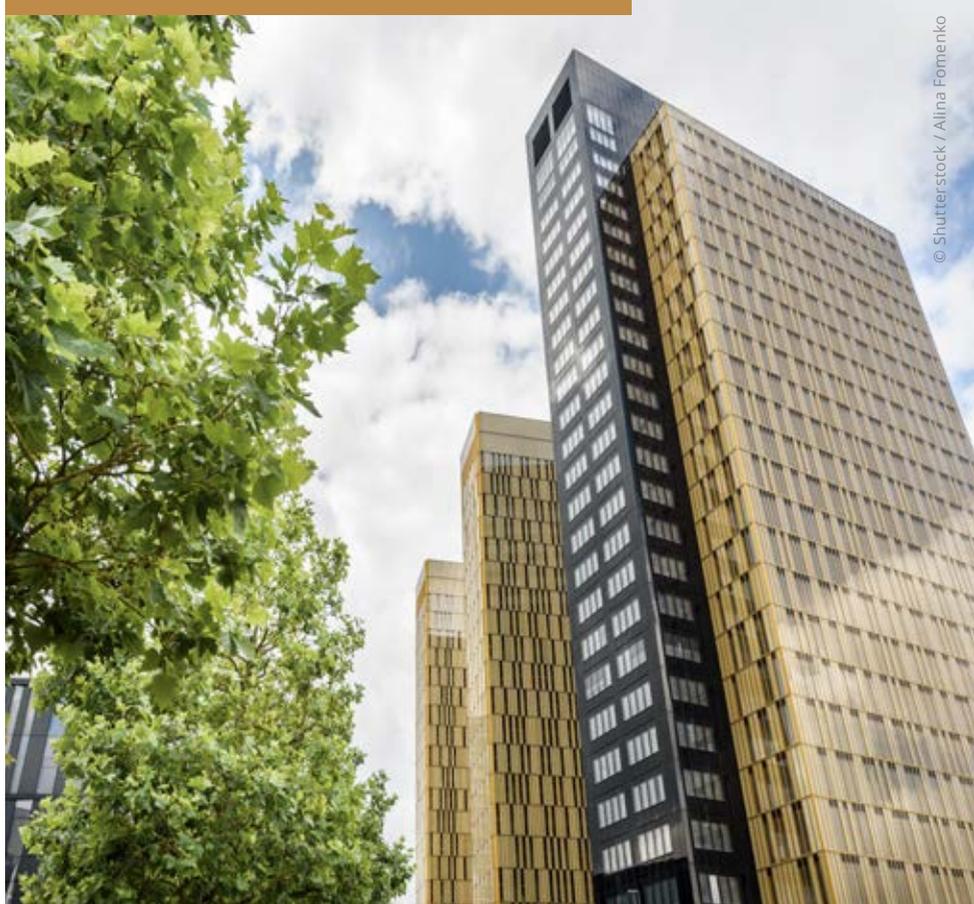
Dans les services de l'institution accueillant des stagiaires, ceux-ci ont la possibilité de découvrir les fonctions particulières qui y sont exercées et de mettre en application les connaissances acquises durant leurs études. Ils participent activement à l'exécution des missions qui leur sont confiées dans ce cadre, sous la supervision de fonctionnaires expérimentés.

Les services accueillant des stagiaires sont les suivants :

1. Direction du Multilinguisme (traduction juridique et interprétation)
2. Direction de la Bibliothèque
3. Direction de la Recherche et documentation
4. Unité Projets et coordination terminologiques
5. Direction du Protocole et des visites
6. Direction de la Communication
7. Greffe du Tribunal de l'Union européenne
8. Conseiller juridique pour les affaires administratives

Pour une description des fonctions des différents services, les intéressés peuvent se référer au site curia.europa.eu.





Les stages dans le service de l'Interprétation

Les stages au service de l'Interprétation, d'une durée de dix à douze semaines, s'adressent en particulier à de jeunes diplômés en interprétation de conférence. L'objectif est de permettre aux jeunes interprètes d'être suivis dans leur perfectionnement en interprétation, notamment de contenus de type juridique, qui comporte à la fois une préparation des dossiers, un travail de recherche terminologique et des exercices pratiques en « cabine muette ». Les candidats doivent posséder, au moins, soit deux langues passives, soit une deuxième langue active. Une connaissance du français lu est requise. La sélection des candidats est effectuée une fois par an pour toute l'année judiciaire (dépôt des candidatures du 1^{er} juillet au 15 septembre de chaque année).

CONDITIONS D'ADMISSION, RÉMUNÉRATION ET CANDIDATURES

Conditions d'admission

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, sauf dérogation dûment justifiée.
- Avoir une formation universitaire complète en droit, en sciences politiques ou en sciences économiques ou dans un domaine voisin, sanctionnée par un diplôme (ou, à titre exceptionnel, une formation équivalente).
- Avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et une bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour des raisons de service, une bonne connaissance de la langue française est souhaitable.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'un stage (rémunéré ou non) dans une institution ou un organe de l'Union.

Rémunération

Les stagiaires reçoivent une bourse de stage dont le montant fait l'objet de mises à jour régulières. Une contribution aux frais de voyage est versée aux stagiaires dont le lieu de résidence se situe à une distance géographique d'au moins 200 kilomètres de Luxembourg. Les montants de la bourse de stage et de la contribution aux frais de voyage peuvent être consultés sur le site [CVRIA](#).

Cette rémunération ne s'applique pas aux stages réalisés dans les cabinets des Membres, en dehors des deux périodes fixes et dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle et au titre duquel les stagiaires perçoivent par ailleurs une bourse, une allocation ou une rémunération.



Comment postuler ?

Pour les stages se déroulant au cours de la période allant du 1^{er} mars au 31 juillet, le dépôt des candidatures est ouvert du 1^{er} juillet au 15 septembre de l'année précédente.

Pour les stages se déroulant au cours de la période allant du 16 septembre au 15 février (pour les stages dans les cabinets) ou du 1^{er} octobre à fin février (pour les stages dans les services), le dépôt des candidatures est ouvert du 1^{er} février au 15 avril de la même année.

Les candidatures doivent être introduites via l'application [EU CV Online](#) et être accompagnées d'un curriculum vitae détaillé ainsi que des copies des diplômes et/ou attestations, y compris ceux délivrés par une autorité universitaire concernant les qualifications universitaires ou professionnelles.

Les candidats sélectionnés sont informés, par écrit, par le service des ressources humaines de l'institution de la décision prise à leur égard. L'admission au stage ne confère pas au stagiaire la qualité de fonctionnaire ou d'agent de l'Union européenne et n'ouvre aucun droit ni aucune vocation à un engagement.



© European Union / Enrico Accetto



STAGES POUR MAGISTRATS NATIONAUX



La Cour accueille, en stage, des magistrats nationaux dans le cadre du programme d'échanges organisé par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), dans la limite de 15 magistrats par an.

Les stages effectués par les magistrats nationaux se déroulent au sein des cabinets des Membres de la Cour de justice et du Tribunal ou de la direction de la Recherche et de la Documentation (DRD). Leur durée est de 6 ou 10 mois. Les magistrats nationaux sont appelés à effectuer les mêmes tâches que, selon le contexte du stage, les référendaires ou les administrateurs de la DRD.

Le magistrat national est soumis à une obligation de discrétion, durant et après son stage, sur tous les faits et documents internes dont il a pris connaissance. Il s'engage à ne rien publier ni faire publier qui ait un rapport avec le stage.

Conditions d'admission

- Avoir exercé les fonctions de magistrat (juge ou procureur) dans un État membre de l'Union européenne pendant au moins un an.
- Être familier du droit de l'Union.
- Avoir une parfaite connaissance d'une langue officielle de l'Union européenne et un niveau adéquat en langue française pour être en mesure d'appuyer les Membres de la Cour de justice et du Tribunal dans le traitement des dossiers et dans la rédaction de décisions.

Rémunération

Le magistrat national accueilli en stage n'est ni rémunéré ni indemnisé par la Cour. Il perçoit une indemnité journalière financée par le REFJ.

Comment postuler ?

Les candidatures doivent être introduites auprès du REFJ ([REFJ - stages de longue durée](#)).

Pour en savoir plus

Sur le site de la Cour : curia.europa.eu

Sur le site EPSO : epso.europa.eu - Offres d'emploi → Stages



COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Direction de la communication
Unité publications et médias électroniques

Octobre 2023

